



PRÉFET
DE LA CHARENTE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Angoulême, le 3 février 2017

Alerte météo vigilance rouge pour vent violent Interdiction temporaire des manifestations organisées en extérieur

En raison de l'alerte météorologique de **niveau rouge** à compter de samedi 4 février 2017 à 5 heures du matin pour un **phénomène de vent violent**, le préfet de la Charente a pris un arrêté **interdisant de façon temporaire les manifestations en extérieur pendant toute la durée de cette alerte rouge**.

Sont notamment concernés les marchés, foires, manifestations sportives, culturelles ou récréatives.

Par ailleurs, il est conseillé aux organisateurs d'annuler toute manifestation intérieure pour limiter au maximum les déplacements.